

***Foncier et aménagement du territoire***

Il m'a semblé important de vous tenir informé de l'évolution du dossier foncier qui nous mobilise depuis plus d'un mois.

***Tout d'abord quelques rappels :*** la SAFER (organisme de la profession agricole chargé normalement de procéder à des acquisitions foncières pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs ou pour conforter des petites ou moyennes exploitations agricoles) a le droit de préemption pour procéder ensuite à la rétrocession de terres acquises à des exploitants dont la candidature est retenue par un comité technique départemental.

C'est ce qui s'est passé sur notre commune pour les 25 hectares de terres agricoles mises en vente à RABIAC début 2012.

La SAFER préempte en juillet 2012 et informe la municipalité le 05 décembre 2012 par arrêté préfectoral qu'elle a décidé d'attribuer les 25 hectares à des exploitants dont le siège est à Saint Saury situé à 60 km de Chausсенac !

***Pourquoi avons-nous réagi ?***

Il nous a semblé dès le départ que cette opération foncière allait à l'encontre de l'aménagement de nos territoires ruraux. La course aux hectares entraîne également le prix excessif au prix de vente à l'hectare.

Il ne s'agissait pas de contester les qualités des exploitants de St Saury, mais de remettre en cause une décision, qui allait à l'encontre de toute notion d'aménagement du territoire.

L'activité agricole constitue la base de notre économie locale et doit aussi participer à la vie locale (citoyenne, sociale et associative). Nous connaissons déjà des communes dont plus de 50% des terres sont exploitées par des agriculteurs qui n'habitent pas sur place.

La vie communale en est alors gravement modifiée.

Certes ce phénomène n'est pas récent ... était ce une raison pour ne rien dire ?

Nous avons apprécié la présence et le soutien de nombre d'entre vous à la réunion d'information provoquée par le conseil municipal le 17 décembre dernier.

***Qu'avons-nous fait depuis ?***

J'ai adressé un courrier – exposant ces faits – à M. le Préfet, aux Présidents de la Chambre d'Agriculture, de la FDSEA, du CDJA, de la Confédération Paysanne, au Crédit Agricole, aux Députés et Sénateurs, Président de la Région et du Conseil Général, et naturellement au Président de la SAFER.

J'ai également saisi un certain nombre de maires ruraux afin de recueillir leurs avis et de nous transmettre la situation dans leur commune, l'objectif étant de constituer un dossier qui sera présenté à l'Association des Maires du Cantal.

***Qu'avons-nous obtenu ?***

- 1) poser le problème à l'échelle départementale et créer la mobilisation souhaitable.
- 2) suite à plusieurs rencontres – sur place – avec la technicienne de la SAFER et les exploitants de St Saury – nous avons obtenu que 2,5 hectares et la grange connexe soient vendus à Audrey PIERRE afin de permettre à celle-ci de réaliser son projet d'installation (jeune agricultrice) avec son compagnon Sébastien LAC (projet à finaliser en juin 2013).

**Pensant avoir œuvrer en bonne intelligence sur ce dossier – recevez mes salutations.**

J. KLEM  
Maire



*Les  
médias*